



Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 122,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP HAUTES-PYRENEES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

PIETROBON CEDRIC 19 RUE MAURICE THOREZ 65430 SOUES

Vos références

Numéro fiscal (C): 20 42 461 467 088 Référence de l'avis: 22 65 4152598 07

Numéro de propriétaire: 433 P00259 G

Département d'imposition : 650

HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 433

SOUES

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 09/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service: 65028

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt : SIP HAUTES-PYRENEES
- 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES Tél : 05 62 44 40 50
- pour le montant de votre impôt : SDIF HAUTES PYRENEES CELL FONC DEP 1 BRD DU MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 09

Tél: 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 17/10/2022

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)											
Identifiant	Droit	Désignation et adresse									
MBSBSF	PROP/INDIVIS	PIETROBON CEDRIC ALAIN									
MBSBSG	PROP/INDIVIS	VALENZUELA JESSICA VANESSA									

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes		Inter communalité		Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2021	47,20 %	%		0,656 %		0,196 %		1110	8,30 %		0,312 %	001104110110
	Taux 2022	47,70 %	%		0,636 %		0,196 %		8,30 %			0,312 %	
Propriétés bâties	Adresse		UE MAURICE THOREZ			3,10 /0				-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		5,511	
	Base	1814	NICE MICKEZ		1814		1814		1814			1814	
	Cotisation	865				4		4		191		6	1080
	Cotisation lissée												
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2021	828				12		3		180		5	
	Cotisation 2022	865			14		4		191			6	1080
	Variation	+4,47 %		%	+16,6	67 %	+33	3,33 %		+6,11 %		+20,00 %	
		Commune	Syndicat de communes	COI	Inter mmunalité	T: additi	axe onnelle	Taxe spécia		Chambre d'agricultui		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
bâties	Taux 2021	%	%		%		%		%	9	%	%	
	Taux 2022	%	%		%		%		%	9,	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
nou	Cotisation 2021												
	Cotisation 2022												
	Variation	%	%		%		%		%	9,	6	%	
Propriétés	I Jedrevement lettnes addictitiettes (TA)						du forfait estier	Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proportionnel :			
	Base collectivité									Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 42 €. Frais de gestion de la fiscalité directe locale												ecte locale	42
Dégrèvement Habitation principale													
								Dégrève	ement c	IA État			
Dégrèvement JA Collectivité													
Références administratives : 650 50 021 028 433 433 C P Montant de votre impôt												1122	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.